

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 70351 Numéro SIREN : 499 665 818 Nom ou dénomination : ROCAMAR

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/010525

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE**

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/010525**
n° de gestion : **2007B70351**
n° SIREN : **499 665 818 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 31/10/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ROCAMAR - Société à responsabilité limitée
Aire Autoroute a7 26780 Allan -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



802690

Signature de l'entreprise : Société ROCAMAR SIEGE

essence de l'entreprise **AIRE DE MONTEILIMAR**

26780 ALLAN

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

	1	2
1	0	0
2	0	0
3	0	0
4	0	0
5	0	0
6	0	0
7	0	0
8	0	0
9	0	0
10	0	0
11	0	0
12	0	0
13	0	0
14	0	0
15	0	0
16	0	0
17	0	0
18	0	0
19	0	0
20	0	0
21	0	0
22	0	0
23	0	0
24	0	0
25	0	0
26	0	0
27	0	0
28	0	0
29	0	0
30	0	0
31	0	0
32	0	0
33	0	0
34	0	0
35	0	0
36	0	0
37	0	0
38	0	0
39	0	0
40	0	0
41	0	0
42	0	0
43	0	0
44	0	0
45	0	0
46	0	0
47	0	0
48	0	0
49	0	0
50	0	0
51	0	0
52	0	0
53	0	0
54	0	0
55	0	0
56	0	0
57	0	0
58	0	0
59	0	0
60	0	0
61	0	0
62	0	0
63	0	0
64	0	0
65	0	0
66	0	0
67	0	0
68	0	0
69	0	0
70	0	0
71	0	0
72	0	0
73	0	0
74	0	0
75	0	0
76	0	0
77	0	0
78	0	0
79	0	0
80	0	0
81	0	0
82	0	0
83	0	0
84	0	0
85	0	0
86	0	0
87	0	0
88	0	0
89	0	0
90	0	0
91	0	0
92	0	0
93	0	0
94	0	0
95	0	0
96	0	0
97	0	0
98	0	0
99	0	0
100	0	0

néro SIRET*	4	9	9	6	6	5	8	1	8	0	0	0	2	1
-------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant ☐

				Exercice N clos le, N-1		N-1	
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 1 2 2 0 1 7	
				Net		Net	
				3		4	
Capital souscrit non appelé (I)	AA						
Frais d'établissement *	AB		AC				
Frais de développement *	CX		CQ				
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
Fonds commercial (1)	AH		AI				
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
Terrains	AN		AO				
Constructions	AP		AQ				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	64 344	AS	34 433	29 911	7 943	
Autres immobilisations corporelles	AT	122 218	AU	91 367	30 851	77 732	
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	1 180	BI		1 180	270	
TOTAL (II)	BJ	187 742	BK	125 800	61 942	85 944	
Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
En cours de production de biens	BN		BO				
En cours de production de services	BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
Marchandises	BT	369 657	BU		369 657	353 277	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY				
Autres créances (3)	BZ	153 253	CA		153 253	241 196	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres ...)	CD		CE				
Disponibilités	CF	553 598	CG		553 598	743 523	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	27 087	CI		27 087	19 709	
TOTAL (III)	CJ	1 103 594	CK		1 103 594	1 357 705	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 291 336	IA	125 800	1 165 536	1 443 649	
is : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	1 180	(3) Part à plus d'un an	CR	
de réserve prêt *	Immobilisations		Stocks			Créances	

Désignation de l'entreprise		Société ROCAMAR SIEGE		Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé . . . 10. 000)			DA	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC					
	Réserve légale (3)			DD	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	57 759	36 276			
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 783	21 483		
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	70 543	68 759		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	48	48			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	500 912	584 375		
	Dettes fiscales et sociales			DY	507 984	596 796		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	81 926	193 672		
Compte égal	Produits constatés d'avance (4)			EB	4 122			
	TOTAL (IV)			EC	1 094 993	1 374 890		
	Ecarts de conversion passif * (V)			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 165 536	1 443 649		
REINVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Ecart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 094 993	1 374 890	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Signature de l'entreprise

Société ROCAMAR STEGE

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	8 851 412	FB		FC	8 851 412	10 522 189
	Production vendue	{	biens*	FD		FE		
				services*	FG	1 786 313	FH	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	10 637 724	FK		FL	10 637 724	12 302 303
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	8 409	42 085
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	18 449	46 206
	Autres produits (I) (11)					FQ	25 901	77 178
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 690 484	12 467 772
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 164 166	4 833 396
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(182 706)	(181 639)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	137 687	184 003
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	176 826	231 829
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 462 233	4 063 934
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	167 650	192 377
	Salaires et traitements*					FY	1 993 591	2 231 421
	Charges sociales (10)					FZ	719 824	831 118
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*		GA	42 898	54 933
				- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant		dotations aux provisions*		GC		
		Pour risques et charges		dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)					GE	22 447	30 343
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	10 704 615	12 471 715
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(14 131)	(3 942)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	403	187
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	403	187
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	403	187	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(13 728)	(3 755)	

Dénomination de l'entreprise

Société ROCAMAR SIEGE

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	9 033	24 820	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	46 000	31 802	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	55 033	56 622	
EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	1 050	90	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	38 471	31 294	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	39 521	31 384	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	15 512	25 238	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Coûts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)										HL	10 745 920	12 524 582	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	10 744 137	12 503 099	
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	1 783	21 483	
1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme									HO			
2)	Dont	produits de locations immobilières								HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
3)	Dont	- Crédit bail mobilier *								HP	1 042	4 166	
		- Crédit bail immobilier								HQ			
4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH			
5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ			
6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK			
bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G I)									HX			
ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)									RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)									RD			
9)	Dont transferts de charges									A1	7 949	1 631	
10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)									A2	40 298	52 520	
11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3			
12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4	683	678	
13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6	11 603	obligatoires		A9	28 695					
7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)									Exercice N			
Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
										39 521		55 033	
8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs									Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2019

16

Formulaire obligatoire (art 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ROCAMAR SIEGE				Néant ☐	
exercice ouvert le : 01/01/2018		et clos le : 31/12/2018		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *				YP	79
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	4
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
Calcul de la Valeur Ajoutée					
Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Reventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	10 637 724
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	7 529
Facturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	10 645 253
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	25 901
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	8 409
Variation positive des stocks				OD	5 880
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	7 949
Entrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	9 033
TOTAL 2				OM	57 173
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Charges				ON	4 301 853
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	667 349
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	2 758 980
Charges déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	22 447
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Charges déductibles de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	42 898
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	7 793 527
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	2 908 899
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				SA	2 908 899
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		GX	10 637 724	Effectifs au sens de la CVAE *	
				EY	79
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2018	GZ	31/12/2018
Date de cessation				HR	

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

ciété ROCAMAR SÈGE
RE DE MONTELMAR

780 ALLAN

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

SECCA EXPERTISE

1752 RD 6007

Marina Buro

06270 VILLENEUVE LOUBET

04 92 13 49 00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

L'engagement de retraite du gérant est lié au capital de fin de carrière géré par la caisse de retraite IPSA.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 107 910 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	28 074		36 270
Installations générales agencements aménagements divers	76 313		1 136
Matériel de transport	77 282		10 886
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 870		8 074
TOTAL	201 539		56 366
Prêts, autres immobilisations financières	270		1 000
TOTAL	270		1 000
TOTAL GENERAL	201 809		57 366

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			64 344	64 344
Installations générales agencements aménagements divers			77 449	77 449
Matériel de transport		70 343	17 825	17 825
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 000	26 944	26 944
TOTAL		71 343	186 562	186 562
Prêts, autres immobilisations financières		90	1 180	1 180
TOTAL		90	1 180	1 180
TOTAL GENERAL		71 433	187 742	187 742

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 131	14 302		34 433
Installations générales agencements aménagements divers	47 873	13 585		61 458
Matériel de transport	32 412	10 139	32 498	10 053
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 448	4 871	464	19 855
TOTAL	115 865	42 898	32 962	125 800
TOTAL GENERAL	115 865	42 898	32 962	125 800

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	14 302				
Instal. générales agenc. aménag. divers	13 585				
Matériel de transport	10 139				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 871				
TOTAL	42 898				
TOTAL GENERAL	42 898				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	10 500		10 500		
TOTAL	10 500		10 500		
TOTAL GENERAL	10 500		10 500		
Dont dotations et reprises d'exploitation			10 500		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 180	1 180	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	426	426	
Impôts sur les bénéfices	107 910	107 910	
Taxe sur la valeur ajoutée	29 621	29 621	
Débiteurs divers	15 296	15 296	
Charges constatées d'avance	27 087	27 087	
TOTAL	181 519	181 519	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	500 912	500 912		
Personnel et comptes rattachés	157 905	157 905		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	277 214	277 214		
Taxe sur la valeur ajoutée	33 418	33 418		
Autres impôts taxes et assimilés	39 447	39 447		
Groupe et associés	48	48		
Autres dettes	81 926	81 926		
Produits constatés d'avance	4 122	4 122		
TOTAL	1 094 993	1 094 993		

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	100.0000	100			100

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 043
Dettes fiscales et sociales	338 961
Total	506 004

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	42 412
ELECTRICITE	17 652
EAU	24 365
HONORAIRES COMPTABLES	4 928
HONORAIRES AUTRES	25 344
TELEPHONE	564
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	27 298
AUTRES CHARGES DE GESTION	24 480
CONGES PAYES	151 187
CHARGES / CONGES PAYES	62 193
EFFORT CONSTRUCTION	18 033
MUTUELLE	17 040
TAXE APPRENTISSAGE	12 762
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	23 970
PRIME QUALITE	14 329
C.E.T.	39 447
Total	506 004

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	27 087
Total	27 087
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 122
Total	4 122

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CONSOMMABLES	8 610		
FOURNITURES BUREAU	4 984		
RESTAURATION	4 463		
VETEMENTS PROFESSIONNELS	9 030		
Total	27 087		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
VIREMENTS DE FONDS	4 122		
Total	4 122		

ROCAMAR
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 10000 Euros
AIRE DE MONTELMAR
26780 ALLAN
R.C.S. ROMANS 499 665 818

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille dix-neuf,
Et le trente septembre à dix heures,

La Soussignée la Société ROCAGEST
Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales détenues dans la Société à Responsabilité Limitée à associé unique ROCAMAR au capital de 10000 euros,

Le Commissaire aux comptes, le cabinet STB Audit, dûment convoqué est absent et excusé.

L'Associé unique de ladite Société, a préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Pierre SAURY, Gérant, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2018 et le rapport de gestion du Gérant ont été adressés à l'associé unique.

Le rapport de gestion établi par Monsieur Pierre SAURY, Gérant, relate les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- inventaire de l'actif et du passif de la Société arrêté au 31/12/2018,
- comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2018,
- rapport de gestion du Président,
- rapport sur les conventions réglementées,
- rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes de l'exercice,
- texte du projet de décisions,

L'associée unique pris les décisions suivantes portant sur :

- Approbation des opérations et comptes de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos 31/12/2018, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 1 783,28 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du code général des impôts, l'associé unique approuve que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge la somme de 22 976,00 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

MONTANT ET ORIGINE DES SOMMES A AFFECTER	AFFECTATIONS PROPOSEES ET POSTES CONCERNES
<u>RESULTAT NET</u>	<u>DOTATIONS AUX POSTES DE RESERVES</u>
BENEFICE 1 783,28 €	RESERVE LEGALE €
	AUTRES RESERVES 1 783,28 €
	RESERVES REGLEMENTEES
	REPORT A NOUVEAU €
<u>AUTRES PRELEVEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	<u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>
SUR PRIME	DIVIDENDE GLOBAL €
SUR RESERVE LEGALE	
SUR REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR €	
TOTAL 1 783,28 €	TOTAL 1 783,28 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué dans le tableau ci-dessous le montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices ainsi que la ventilation du montant des dividendes distribués selon que ce dividende distribué ouvre droit pour les personnes physiques à l'abattement de 40 % à compter de l'année 2006 prévu par l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, pour le calcul de l'impôt sur le revenu du bénéficiaire

EXERCICE	REGLEMENT	DIVIDENDES	OBSERVATIONS
2017	2018	0,00 €	Abattement 40 %
2016	2017	130 000,00 €	Abattement 40 %
2015	2016	130 000,00 €	Abattement 40 %

Le présent rapport tient lieu d'exposé sommaire de la situation de la société au sens des dispositions de l'article R 225-8 1 du code de commerce.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'associé unique prend acte et approuve les conventions règlementées décrites dans le rapport spécial de la gérance.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve

- la rémunération de la gérance pour l'exercice clos le 31/12/2018, Monsieur Pierre SAURY de 103 300,00 Euros,
- le paiement par la société au lieu et place de l'exploitant, des cotisations sociales personnelles obligatoires d'un montant de 28 695,00 euros,
- le paiement par la société au lieu et place de l'exploitant des cotisations sociales personnelles facultatives d'un montant de 11 603,00 euros.

L'associé décide de poursuivre ses dispositions pour l'exercice ouvert le 01/01/2019.

Le Gérant aura, en outre, sur présentation des justificatifs, remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

CINQUIEME DECISION

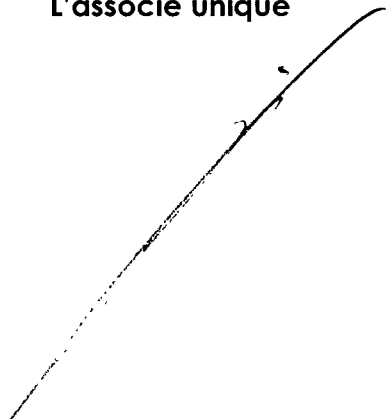
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue d'accomplir au Greffe du Tribunal de Commerce, les formalités relatives au dépôt des comptes annuels.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

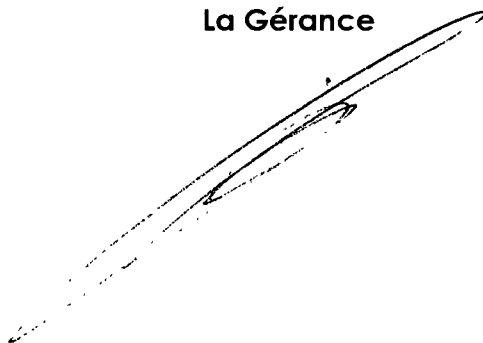
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant.

Pour servir et valoir ce que de droit.

L'associé unique

A handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, similar in style to the signature of the sole associate.

STB AUDIT

Commissariat aux Comptes

ROCAMAR

Autoroute A7, Aire de Montélimar
26780 ALLAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2018

ROCAMAR

EURL au capital de 10 000 €

Siège social : Autoroute A7, Aire de Montélimar
26780 ALLAN

Siren : 499 665 818 RCS

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous **avons** effectué l'audit des comptes annuels de l'EURL ROCAMAR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'EURL ROCAMAR à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la **partie** « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit **des** comptes annuels de l'exercice.

ROCAMAR

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Société, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société ROCAMAR à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

ROCAMAR

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charenton-le-Pont, le 13 septembre 2019



STB AUDIT
représentée par Frédéric GRAVELINE
Commissaire aux Comptes
Associé et mandataire social

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage	64 344	34 433	29 911	7 943	2 1 968	276.57
Autres immobilisations corporelles	122 218	91 367	30 851	77 732	4 6 881-	60.31-
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 180		1 180	270	910	337.04
Total II	187 742	125 800	61 942	85 944	24 1 003-	27.93-
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	369 657		369 657	353 277	16 380	4.64
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances	153 253		153 253	241 196	87 944-	36.46-
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	553 598		553 598	743 523	189 925-	25.54-
Charges constatées d'avance (3)	27 087		27 087	19 709	7 377	37.43
Total III	1 103 594		1 103 594	1 357 705	254 1 11-	18.72-
Régularisation						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 291 336	125 800	1 165 536	1 443 649	278 1 14-	19.26-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

1 180

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 31/12/2017	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	57 759	36 276	21 483	59. 22
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 783	21 483	19 700-	91. 70-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	70 543	68 759	1 783	2. 59
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	48	48		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	500 912	584 375	83 462-	14. 28-
	Dettes fiscales et sociales	507 984	596 796	88 811-	14. 88-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	81 926	193 672	111 745-	57. 70-
	Produits constatés d'avance (1)	4 122		4 122	
	Total IV	1 094 993	1 374 890	279 897-	20. 36-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 165 536	1 443 649	278 114-	19. 26-

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 094 993

1 374 890

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	8 851 412		8 851 412	10 522 189	1 670 777-	15.88-
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 786 313		1 786 313	1 780 114	6 199	0.35
Chiffre d'affaires NET	10 637 724		10 637 724	12 302 303	1 664 579-	13.53-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			8 409	42 085	33 675-	80.02-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			18 449	46 206	27 758-	60.07-
Autres produits			25 901	77 178	51 277-	66.44-
Total des Produits d'exploitation (I)			10 690 484	12 467 772	1 777 289-	14.26-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			4 164 166	4 833 396	669 230-	13.85-
Variation de stock (marchandises)			182 706-	181 639-	1 067-	0.59-
Achats de matières premières et autres approvisionnements			137 687	184 003	46 316-	25.17-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			176 826	231 829	55 003-	23.73-
Autres achats et charges externes *			3 462 233	4 063 934	601 701-	14.81-
Impôts, taxes et versements assimilés			167 650	192 377	24 726-	12.85-
Salaires et traitements			1 993 591	2 231 421	237 830-	10.66-
Charges sociales			719 824	831 118	111 294-	13.39-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			42 898	54 933	12 035-	21.91-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			22 447	30 343	7 897-	26.02-
Total des Charges d'exploitation (II)			10 704 615	12 471 715	1 767 099-	14.17-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			14 131-	3 942-	10 189-	258.47-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	403	187	216	115.30
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	403	187	216	115.30
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	403	187	216	115.30
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	13 728-	3 755-	9 973-	265.61-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 033	24 820	15 787-	63.61-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	46 000	31 802	14 198	44.64
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	55 033	56 622	1 589-	2.81-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 050	90	960	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	38 471	31 294	7 177	22.93
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	39 521	31 384	8 137	25.93
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	15 512	25 238	9 726-	38.54-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	10 745 920	12 524 582	1 778 662-	14.20-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 744 137	12 503 099	1 758 962-	14.07-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 783	21 483	19 700-	91.70-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

1 042

4 166

Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

SECCA EXPERTISE

Société ROCAMAR SIEGE
AIRE DE MONTELMAR
A7
26780 ALLAN

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

SECCA EXPERTISE

1752 RD 6007

Marina Buro

06270 VILLENEUVE LOUBET

04 92 13 49 00

STB AUDIT
Commissaire aux Comptes

J.1

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

L'engagement de retraite du gérant est lié au capital de fin de carrière géré par la caisse de retraite IPSA.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 107 910 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

5.1

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	28 074		36 270
Installations générales agencements aménagements divers	76 313		1 136
Matériel de transport	77 282		10 886
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 870		8 074
TOTAL	201 539		56 366
Prêts, autres immobilisations financières	270		1 000
TOTAL	270		1 000
TOTAL GENERAL	201 809		57 366

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			64 344	64 344
Installations générales agencements aménagements divers			77 449	77 449
Matériel de transport		70 343	17 825	17 825
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 000	26 944	26 944
TOTAL		71 343	186 562	186 562
Prêts, autres immobilisations financières		90	1 180	1 180
TOTAL		90	1 180	1 180
TOTAL GENERAL		71 433	187 742	187 742

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	20 131	14 302		34 433
Installations générales agencements aménagements divers	47 873	13 585		61 458
Matériel de transport	32 412	10 139	32 498	10 053
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 448	4 871	464	19 855
TOTAL	115 865	42 898	32 962	125 800
TOTAL GENERAL	115 865	42 898	32 962	125 800

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	14 302				
Instal.générales agenc.aménag.divers	13 585				
Matériel de transport	10 139				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 871				
TOTAL	42 898				
TOTAL GENERAL	42 898				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	10 500		10 500		
TOTAL	10 500		10 500		
TOTAL GENERAL	10 500		10 500		
Dont dotations et reprises d'exploitation			10 500		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 180	1 180	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	426	426	
Impôts sur les bénéfices	107 910	107 910	
Taxe sur la valeur ajoutée	29 621	29 621	
Débiteurs divers	15 296	15 296	
Charges constatées d'avance	27 087	27 087	
TOTAL	181 519	181 519	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	500 912	500 912		
Personnel et comptes rattachés	157 905	157 905		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	277 214	277 214		
Taxe sur la valeur ajoutée	33 418	33 418		
Autres impôts taxes et assimilés	39 447	39 447		
Groupe et associés	48	48		
Autres dettes	81 926	81 926		
Produits constatés d'avance	4 122	4 122		
TOTAL	1 094 993	1 094 993		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS	100.0000	100			100

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	167 043
Dettes fiscales et sociales	338 961
Total	506 004

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	42 412
ELECTRICITE	17 652
EAU	24 365
HONORAIRES COMPTABLES	4 928
HONORAIRES AUTRES	25 344
TELEPHONE	564
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	27 298
AUTRES CHARGES DE GESTION	24 480
CONGES PAYES	151 187
CHARGES / CONGES PAYES	62 193
EFFORT CONSTRUCTION	18 033
MUTUELLE	17 040
TAXE APPRENTISSAGE	12 762
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	23 970
PRIME QUALITE	14 329
C.E.T.	39 447
Total	506 004

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	27 087
Total	27 087
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	4 122
Total	4 122

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CONSOMMABLES	8 610		
FOURNITURES BUREAU	4 984		
RESTAURATION	4 463		
VETEMENTS PROFESSIONNELS	9 030		
Total	27 087		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
VIREMENTS DE FONDS	4 122		
Total	4 122		